

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN

Michelin mène à bien l'acquisition de Fenner PLC

Le 19 mars 2018, la Compagnie Générale des Établissements Michelin (**Michelin**) et l'entreprise Fenner PLC (**Fenner**) annonçaient être parvenues à un accord sur les conditions d'une offre de rachat aux termes de laquelle Michelin se porterait acquéreur de l'ensemble des actions, émises ou à émettre, de Fenner, dans le cadre d'un *scheme of arrangement* de droit anglais soumis à la Partie 26 du *Companies Act 2006* du Royaume-Uni et homologué par un tribunal (le **Scheme**).

Le 16 mai 2018, les actionnaires de Fenner ont approuvé ce Scheme à plus de 99 % des voix. Celui-ci a également été homologué par le tribunal en date du 25 mai 2018.

Chaque actionnaire de Fenner concerné par le Scheme recevra 6,10 £ en numéraire par action Fenner.PLC, au plus tard le 14 juin 2018, valorisant ainsi Fenner à environ 1,3 milliard £.

Michelin et Fenner ont aujourd'hui le plaisir d'annoncer que l'ordonnance du tribunal a été transmise ce jour au *Registrar of Companies* et que le Scheme est donc entré en vigueur aux conditions convenues. Fenner est donc désormais une filiale détenue à 100 % par le groupe Michelin.

Monsieur John Pratt actuel Directeur Financier de Fenner sera nommé, ce jour, Directeur Général de Fenner par le nouveau Conseil d'Administration.

Fenner est un leader mondial dans les technologies de polymères renforcés. Son chiffre d'affaires pour l'année close au 31 août 2017 s'est élevé à 655 millions £. L'entreprise propose des solutions de bandes transporteuses et des produits à base de polymères renforcés pour l'industrie minière et le secteur industriel.

Cette acquisition s'inscrit pleinement dans l'ambition de Michelin de valoriser son expertise dans les matériaux de haute technologie.

Elle doit apporter les bénéfices stratégiques suivants :

- une offre plus étendue pour le marché minier : l'acquisition permettra au Groupe de proposer à ses clients de l'industrie minière une offre plus étendue, allant des pneus aux bandes transporteuses, associée à des solutions et des services connexes, ainsi que d'élargir la présence géographique des deux entreprises.
- une expertise et une capacité d'innovation renforcées sur les matériaux de haute technologie : Michelin et Fenner, leaders technologiques dans ce domaine, ont développé avec succès, grâce à leur forte culture d'innovation, des portefeuilles de produits haut de gamme. De par son expertise sur un portefeuille de nouveaux polymères, Fenner permettra à Michelin de se développer sur les technologies de polymères renforcés à destination notamment des marchés des biens de consommation et des équipements industriels et médicaux. Michelin pourra ainsi s'appuyer sur Fenner pour renforcer son savoir-faire dans les matériaux de haute technologie et dans la conception de produits.

« Nous sommes ravis d'accueillir les employés de Fenner au sein de notre Groupe. Leur expertise reconnue va permettre à Michelin d'accélérer sa croissance sur le marché très dynamique des matériaux de haute technologie, élément-clé de notre création de valeur au cours des prochaines années », a déclaré Jean-Dominique Senard, Président du groupe Michelin.

* * *

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE DIFFUSE, PUBLIE OU DISTRIBUE EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, VERS, DANS, OU DEPUIS TOUTE JURIDICTION, OU CECI CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS OU RÈGLEMENTS APPLICABLES.

Ce communiqué peut contenir des «déclarations prévisionnelles», des estimations ou des opinions. De par leur nature, les déclarations prévisionnelles comportent des risques et des incertitudes, dans la mesure où de telles déclarations sont liées à des événements et dépendent de circonstances qui sont susceptibles ou non de se produire dans le futur. Il existe un certain nombre de facteurs qui conduiraient à ce que les résultats et les développements diffèrent significativement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prévisionnelles. Vous êtes invités à ne pas vous fier indûment à ces déclarations prévisionnelles.

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquies, de souscrire ou de céder (ou une sollicitation d'acquies, souscrire ou céder) des titres financiers de Michelin ou de Fenner.

Ce communiqué ainsi que les documents devant être publiés en vertu de la Règle 26 du Code peuvent être consultés sur www.michelin.com. Conformément au Règlement sur les Abus de Marché (n° 596/2014), ce communiqué de presse peut contenir des informations privilégiées.

Relations Investisseurs	Relations Presse
Édouard de Peuffeilhoux +33 (0) 4 73 32 74 47 +33 (0) 6 89 71 93 73 (mobile) edouard.de-peuffeilhoux@michelin.com	Corinne Meutey +33 (0) 1 78 76 45 27 +33 (0) 6 08 00 13 85 (mobile) corinne.meutey@michelin.com
Matthieu Dewavrin +33 (0) 4 73 32 18 02 +33 (0) 6 71 14 17 05 (mobile) matthieu.dewavrin@michelin.com	Actionnaires individuels Jacques Engasser +33 (0) 4 73 98 59 08 jacques.engasser@michelin.com
Humbert de Feydeau +33 (0) 4 73 32 68 39 +33 (0) 6 82 22 39 78 (mobile) humbert.de-feydeau@michelin.com	